

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID: 063-216304303-20230627-230627_24-DE



- N°24 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations: 7

Nombre de conseillers

absents: 1

OBJET: Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG63)

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux;

Avaient donné procuration :

Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :

Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS

ID: 063-216304303-20230627-230627

N° 24

CONVENTION DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu Le décret n°2020-256 du 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- Vu La circulaire du 09 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes;
- Considérant que la Ville de Thiers a l'obligation de mettre en place le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes;
- Considérant que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG63) propose à la Ville de Thiers de gère pour son compte ce dispositif de signalement par voie de convention ;
- Considérant que la mission du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG63) permet à la Ville de Thiers de disposer :
 - d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande de l'anonymat;
 - d'une équipe d'experts ;
 - d'un accompagnement individualisé et personnalisé dans le respect de la réglementation RGPD (Réglementation Générale de la Protection des données).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- Approuve la convention avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG63)
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Davis DEROSSIS

. .

le Maire

Stéphane RODIER